

Cahier de doléances des merciers, quincailliers et drapiers de la ville du Havre

Nom :

Prénom :

Consigne générale : Lisez les documents p.3 et 4 puis répondez aux questions indiquées dans les rubriques numérotées ci-dessous.

1) Présentation du document 1

Rédige la bonne réponse

Quand a été rédigé le cahier de doléances des merciers, quincailliers et drapiers de la ville du Havre?	
Où a été rédigé le cahier de doléances des merciers, quincailliers et drapiers de la ville du Havre?	
Combien de membres comptaient la communauté des merciers, quincailliers et drapiers de la ville du Havre?	
Combien de catégories de membres comptait cette communauté? Lesquelles ?	

Entoure la ou les bonnes réponses

À qui les merciers, quincailliers et drapiers devaient-ils payer une taxe ?	<ul style="list-style-type: none">● Au roi● A la municipalité du Havre
Quels privilèges étaient liés à l'existence d'une corporation ?	<ul style="list-style-type: none">● Les membres d'une corporation pouvaient vendre leurs marchandises sur les marchés du Havre et dans leurs boutiques●● Ils pouvaient fixer les prix qu'ils souhaitaient

2) Les doléances des merciers, drapiers et quincailliers (doc 2)

Indique les bons n° d'articles dans la colonne de droite

Indique les articles relatifs aux doléances commerciales	
Indique les articles relatifs aux doléances spécifiques au Havre	

Indique l'article qui prouve qu'il n'y avait pas forcément de solidarité entre les corporations	
Indique l'article qui prouve que la communauté des merciers, quincailliers et drapiers ne s'entendait pas trop avec la municipalité du Havre. Quels reproches sont faits à la municipalité ?	
Quels sont les articles qui d'après-vous ne seront jamais présentés aux États-Généraux de Versailles ? Pourquoi ?	
Quels sont les articles qui au contraire ont le plus de chances de se retrouver dans les cahiers de doléances du Tiers-État présentés à Versailles ? Pourquoi ?	
Indique l'article qui montre que les merciers, quincailliers et drapiers du Havre avaient des préoccupations morales.	

**Doc 1 : extraits du procès verbal de l'assemblée de la corporation
des merciers de la ville du Havre (transcription)**

Assemblée, le lundi 2 mars 1789, des maîtres et marchands merciers, quincailliers et drapiers tenue dans la Chambre du Conseil de ladite communauté, sise en leur bureau, rue et paroisse Notre-Dame.

75 comparants (présents) : Grenier, Ogé, Dillais.....

Député : La Chapelle-Favril

Signature de tous les comparants : Bidaux, Launay.....

Corporation : Avant la Révolution Française, une corporation était une association de personnes pratiquant le même métier, unies par des règles et des droits communs (vendre des marchandises, se mettre d'accord sur les prix...). Pour entrer dans une corporation il fallait posséder une « maîtrise » ou être apprenti, être accepté par les autres membres et payer une taxe aux autorités de la ville. Chaque corporation était dirigée par deux syndics nommés par les maîtres de la corporation pour deux ans. Parfois, certaines corporations se regroupaient et formaient des **communautés de métiers** (car ils avaient des intérêts communs).

**Doc 2 : Extraits du cahier de doléances et réclamations des
merciers de la ville du Havre (transcription)**

2°) la suppression de la gabelle et la taille personnelle

3°) les suppressions de tous les privilèges exclusifs, destructeurs du commerce.

5°) L'interdiction de nos colonies aux étrangers, qui y portent des marchandises de leurs fabriques au détriment des nôtres.

6°) Procurer à nos fabriques tous les encouragements dont elles ont besoin pour pouvoir lutter contre le commerce étranger.

7°) Prendre toutes les précautions possibles pour diminuer les dangereux effets du traité du commerce avec les Anglais.

12°) L'unité de poids et mesures par tout le royaume.

13°) La suppression des loteries comme étant un appât dangereux.

16°) Que la nomination des échevins (élus municipaux) de ladite ville du Havre soit faite d'une manière légale et par le concours des citoyens, qu'ils soient obligés de rendre, tous les ans ou tous les deux ans, un compte de recette et dépense (...) pour que les citoyens puissent connaître de l'emploi des fonds qu'on a levés sur eux, ou les entrées excessives, qu'on tire sur eux, tant sur les boissons que sur les fruits à faire le cidre.

18°) La suppression des maîtrises de boulangers et bouchers, qui, depuis nombre d'années, portent à prix excessif des aliments aussi nécessaires à la vie des citoyens.

19°) La révocation du droit d'octroi pour les marchandises qui passent-debout (qui transitent) par Rouen.

20°) Que l'on puisse vendre deux fois par semaine dans le marché du Havre toutes espèces de marchandises (...) [car] il n'est pas juste que des étrangers viennent ravir (voler) le prix qu'ils (les merciers) ont le droit d'attendre de leurs privilèges et de leur état (...).

21°) Que les citoyens qui possèdent du bien à la campagne puissent avoir la liberté de jouir des fruits de leur cru, sans payer aucun droits d'entrée et autres (...).

23°) La révocation de tous les privilèges pécuniaires (...); (...) les trois ordres seront assujettis aux mêmes impôts (...).